

Sujet : [INTERNET] enquête publique HEUDEBOUVILLE

De : nicole hussonnois <

Date : 18/10/2022 23:45

Pour : pref-projet-snad@eure.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe notre contribution à l'enquête publique concernant le projet d'agrandissement de l'entreprise SNAD.

Recevez nos salutations.

Monsieur et Madame HUSSONNOIS

— Pièces jointes : _____

enquête publique snad.odt

17,8 Ko

à

Monsieur le Commissaire-enquêteur

Objet : enquête publique projet SNAD

Monsieur le Commissaire- enquêteur,

Suite à la réunion publique du lundi 18 octobre, nous tenions à vous faire de nos inquiétudes.

Cette réunion qui aurait dû apporter des compléments d'informations n'a en fait que renforcer le flou qui règne autour de ce projet.

Cette entreprise crée à l'heure actuelle des nuisances qui ne sont toujours pas réglées:

- Nuisance olfactive avec l'émanation d'odeurs pestilentielles pour les habitants de la commune.
- Débordement des bassins de rétention sur les chemins ruraux avec pollution.

Malgré ce constat, l'entreprise souhaite augmenter son activité qui inévitablement verra ces problèmes augmenter.

De plus en l'état actuel, la voirie ne sera pas adaptée pour l'accès des camions-citernes (fréquence et poids).

Durant cette réunion, le directeur de la SNAD a tenu des discours contradictoires ou peu responsables:

- Concernant l'évacuation des débordements, il a traité avec la communauté de communes pour un rejet dans les fossés de la SAPN le long de l'autoroute: déplacement du problème et une aberration au niveau environnemental mais Monsieur le Directeur nous dit que ce ne sera plus son problème!

- Lorsque l'assemblée s'inquiète de la nature des substances traitées dangereuses, ce même directeur nous dit qu'il n'y a pas de substances dangereuses, qu'il s'agit d'une "coquille: coquille d'un document officiel administratif !
- Concernant la sécurité du site et les risques éventuels d'incendie, Monsieur le Directeur n'a pas pu répondre.
- La vérification de la toxicité des rejets gazeux (ammoniaque, soufre, hydrocarbures) validée par une pose de capteurs durant une seule semaine aléatoire ne peut permettre de conclure à une non toxicité de l'activité de l'entreprise.
- A aucun moment, Monsieur le Directeur de la SNAD n'a daigné rencontrer Monsieur le Maire pour l'informer de son projet.
- Enfin il nous dit qu'il aurait préféré s'agrandir dans une zone prévue à cet effet(site de Saint Aubin sur Gaillon) mais que le coût était trop élevé: les considérations économiques passent avant la santé publique et le bien-être des habitants.

On ne peut que déplorer l'implantation d'un tel type d'entreprise au sein d'un village et s'insurger contre l'agrandissement de cette structure.

Peut-on avoir une zone natura 2000 à 300 m à vol d'oiseau de l'implantation d'un tel site? Y a t-il des frontières dans l'air , dans les nappes phréatiques? A l'heure où tous les signaux concernant l'environnement sont au rouge, comment peut-on continuer à pouvoir envisager des créations de telles entreprises DANS un village, en bordure de lotissement provoquant des nuisances avérées?

Nous considérons que ce projet présente des risques et nous opposons à la réaliser de celui-ci.

Nous espérons vivement que Monsieur le Préfet donnera un avis négatif à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur, nos salutations.

Monsieur et Madame HUSSONNOIS